

Remplacement du mazout—Loi

Le président suppléant (M. Charest): La période des questions et commentaires est terminée.

Mme Copps: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Lorsque j'ai demandé au secrétaire parlementaire de retirer ses paroles au sujet de mes fausses déclarations, le député de Duvernay (M. Della Noce) a fait une remarque selon laquelle on m'a laissé parler parce que je suis une femme. Je veux que la Chambre sache que je suis d'abord et avant tout députée. Il y a matière à soulever la question de privilège lorsqu'un député prétend qu'un ou une de ses collègues est autorisé à dire ou à faire certaines choses en raison de son sexe. Je demande également à ce député de retirer ses paroles.

M. McDermid: On m'avait prévenu de ce qui m'attendait avec elle. Je ne peux pas dire que je sois totalement surpris.

Le président suppléant (M. Charest): Si le député de Duvernay a fait cette remarque, la présidence ne l'a pas entendue. S'il a employé ces termes, ils sont effectivement antiparlementaires. Je vais donc réserver ma décision à ce sujet. Maintenant, si vous le voulez bien, reprenons le débat.

[*Français*]

M. Rossi: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Charest): L'honorable député de Bourassa (M. Rossi) invoque le Règlement.

M. Rossi: Monsieur le Président, connaissant l'honorable député de Duvernay (M. Della Noce), si vous lui posez la question, si vous lui demandez si effectivement il a dit cela, à mon avis, il va se rétracter et d'une façon assez gentille.

[*Traduction*]

M. Epp (Provencher): Ce n'est pas conforme à la procédure.

Le président suppléant (M. Charest): Non, non, non. A l'ordre, je vous prie. Nous n'allons pas débattre la décision de la présidence. Reprenons le débat. Le député d'Edmonton-Sud (M. Edwards) a la parole.

M. Jim Edwards (Edmonton-Sud): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir parler du C-24. On a fait remarquer que les députés de ce côté-ci de la Chambre étaient peut-être un peu nerveux. Il y a de quoi après ce que nous venons d'entendre. On nous a servi, et je pèse mes mots, monsieur le Président, une pléthore de demi-vérités, de remarques hors propos et d'interprétations erronées. La députée y a jeté un peu de tout dans un fouillis indescriptible, et la façon dont elle a manipulé les chiffres me laisse perplexe. Je m'étonne aussi qu'elle ait réussi à garder le silence assez longtemps pour entendre ce que les gens disaient du Programme de remplacement du pétrole. Je ne dirai rien de ses succès électoraux qui forcent l'admiration.

Je tiens à lui faire certaines remarques concernant la façon avec laquelle elle a utilisé certains mots. Il est regrettable qu'elle ne soit pas ici pour en prendre note. Et il est tout aussi regrettable que le jour même de la nomination d'une nouvelle présidente du Conseil consultatif de la situation de la femme, la députée ait employé un terme masculin pour parler des femmes au foyer. Chez elle, cela a de quoi étonner.

Monsieur le Président, j'aimerais rétablir les faits pour la gouverne de la Chambre en lui signalant certaines données exactes sur le nombre de systèmes de chauffage modifiés en vertu du Programme de remplacement du pétrole.

• (1630)

Voici par province le nombre de logements dont le système de chauffage a été transformé: Terre-Neuve: 26,500; Nouvelle-Écosse: 27,500; Nouveau-Brunswick: 33,600; Île-du-Prince-Édouard: 11,000; Québec: 398,100; Ontario: 277,100; Manitoba, qui vient en tête, d'après le député: 24,400; Saskatchewan: 12,800; Alberta: 5,200; et Colombie-Britannique: 77,400. Il y en a eu 3,100 dans les territoires.

On a laissé entendre que les régions éloignées et difficiles d'accès en Saskatchewan et en Alberta n'avaient toujours pas bénéficié de ce programme. A mon avis, il y a un bon moment que l'on est passé dans ces régions du mazout au gaz propane ou au gaz naturel que l'on trouve abondamment même dans les régions difficiles d'accès de ces deux provinces.

Nos collègues plus anciens se souviennent de l'époque où il fallait alimenter les chaudières en charbon pour se chauffer, et ils sont ravis que le gaz naturel comme source d'énergie de remplacement soit si abondant au Canada. La compagnie gazière de l'Alberta, Northwestern Utilities, qui a été la première à acheminer du gaz naturel par gazoduc vers l'une des grandes villes du Canada, comptait au départ que son produit serait le seul fuel domestique. On ne pensait pas à l'époque à en faire un usage industriel, car on a mis du temps avant de découvrir les dérivés du gaz naturel ou les procédés permettant de créer de nombreux dérivés de ce produit.

Je suis d'accord avec notre collègue, le député de Nepean-Carleton (M. Tupper), qui a fait remarquer que l'économie de l'énergie est à la mode. Il fut un temps où l'économie de l'énergie était un sujet d'intérêt technique ou une cause de culpabilisation pour les Canadiens. Désormais, la question revient constamment sur le tapis et, selon moi, le plus grand avantage des deux programmes que l'on supprime a été d'éveiller la conscience canadienne collective à la nécessité d'économiser l'énergie. Le moment est venu pour les Canadiens d'assumer leurs responsabilités et d'économiser l'énergie par leurs propres moyens. Nos concitoyens sont certainement déterminés à le faire.

Tâchons à présent de voir si pareille détermination existe chez les consommateurs commerciaux et industriels et s'ils agissent à l'avenant. Le projet de loi C-24 constitue une part importante de l'effort déployé par le gouvernement en vue d'éponger son déficit monstrueux. Le projet de loi C-24 tend à modifier la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout et la Loi sur le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes. Ce projet de loi a deux buts: il prévoit l'abolition du programme canadien de remplacement du pétrole le 31 mars de cette année et l'expiration du programme d'isolation thermique des maisons canadiennes, le 31 mars de l'année prochaine, en modifiant les deux lois actuellement en vigueur.

En 1981-1982, les conversions au gaz représentaient 48 p. 100 des subventions octroyées cette année-là dans le cadre du programme de remplacement du pétrole, à l'électricité, 36 p. 100 et au bois, 14 p. 100. De 1983 à 1984, les conversions au gaz ne représentaient plus que 25 p. 100 des subventions totales tandis que la part de l'électricité était passée à 55 p. 100.